



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **17 juin 2024** à 16 h 00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy
Siège #6 - Rénaud Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Benoit fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Approbation de paiement de fournisseurs pour le mois de mai 2024

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement
2024-260

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2024-
06-8959



2024-
N° de résolution
ou annotation 06-8960

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Approbation de paiement de fournisseurs pour le mois de mai 2024

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mai 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 296 570,31 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de mai 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

ADOPTÉE

2024-
06-8961

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement 2024-260

Municipalité de East Broughton

Règlement numéro 2024-267 modifiant le règlement numéro 2024-260 afin de modifier l'article 4 dudit règlement.

ATTENDU que le 30 mai 2024 dernier, le vérificateur de la direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation a demandé des précisions sur l'article afin de définir la répartition de la taxation.

ATTENDU que la municipalité de East Broughton a décrété, par le biais du règlement numéro 2024-260, un emprunt de 2 434 943\$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2024-260 afin de répondre à la demande du ministère des affaires municipales;

ATTENDU que l'avis de motion de la modification du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 4 du règlement numéro 2024-260 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables, par un taux de taxation calculé selon la répartition de la sommes totale sur



N° de résolution
ou annotation

2024-
06-8962

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

l'ensemble de la valeur du rôle de taxation, applicable individuellement selon la valeur de l'immeuble apparaissant au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Julie Leblond et approuvé à l'unanimité des conseillers d'accepter la modification de l'article 4.

ADOPTÉE


5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE


L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de clore la séance à 17 h 00.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.